

## **Eustache de Beaumarchais ou Beaumarchés**

Eustache de Beaumarché est issu d'une famille de petits nobles, né vers 1235, peut-être au village de Beaumarchais, à Othis, et mort le 23 août 1294.

Dans une liste dressée en 1760 par Rancilhac de Chazelles, Eustache de Beaumarché, est bailli des montagnes d'Auvergne, chevalier, seigneur de Calvinet, de Chambeuil et de Falcimagne, coseigneur de Tournemire par son mariage en 1261 avec Marine de Vigouroux, dame de Calvinet, de Fontrouge et de Chambeuil, veuve de Pons de Villa.

### **Biographie**

Il entre au service du roi, comme "garde" de l'abbaye d'Aurillac. Il a été bailli des Montagnes d'Auvergne, en 1266, pour Alphonse de Poitiers qui avait reçu l'apanage d'une partie de la terre d'Auvergne de son père, Louis VIII, en 1225, renouvelé par Louis IX en 1241 avec le comté de Poitou et le pays d'Albigeois.

Eustache de Beaumarchais arriva vers 1257 en Auvergne, où il devait exercer les fonctions de bailli des montagnes d'Auvergne. Ce terme désignait le haut pays d'Auvergne et comprenait les trois archiprêtrés et prévôtés d'Aurillac, Saint-Flour et Mauriac.

Le pays était alors en proie à la guerre civile. Les domaines d'Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX (Saint-Louis), représentant l'autorité royale, venaient d'être envahis au cours d'une guerre entre les puissants seigneurs féodaux du pays, Guillaume V Comtour, seigneur d'Apchon, et le vicomte de Murat. Alphonse de Poitiers envoya aussitôt des troupes au secours de ses officiers, ainsi que des commissaires pour informer. Parmi ceux-ci était Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse.

C'est durant ce voyage en Haute Auvergne qu'il fit la connaissance d'une des riches héritières du pays, Marine, qui habitait alors Aurillac. Elle était fille de Déodat de Vigouroux, chevalier seigneur de Calvinet, et de Philippie de Salers, qui vivaient encore en 1255. Du chef de son père, elle était dame de Calvinet, Roussy et Caylus dans le canton de Montsalvy, arrondissement d'Aurillac, à l'extrémité sud du Carladez ; probablement aussi, mais sous la suzeraineté du vicomte de Murat, de la seigneurie de Chambeuil, dans la vallée de l'Alagnon dont les pâtures alpestres du Lioran dépendaient en grande partie. Elle s'étendait même du côté du Plomb.

Par sa mère, Philippie de Salers, morte également, elle avait hérité d'une part dans les fiefs, déjà très morcelés, de Salers et de Tournemire, beaux domaines seigneuriaux, desquels relevaient des montages à vacheries plus plantureuses encore que celles du Lioran.

Son oncle, le chef de sa famille maternelle, était cet Helme de Salers qui avait accompagné Saint-Louis et Alphonse de Poitiers à la croisade de 1250, où il était resté prisonnier des Sarrazins pendant plusieurs années. A son retour, il trouva son beau-frère, Déodat de Vigouroux en possession du château de Salers et de tout l'héritage de la maison. On composa ; Déodat, en retint la moitié. Helme vivait encore lors du mariage de sa nièce Marine.

C'est dire que Marine, propriétaire des montagnes couvrant une partie du canton de Salers et s'élevant d'un autre côté jusqu'au Lioran et au Plomb du Cantal, était une dame des montagnes et une héritière très en vue. L'or qui descendait des hautes pâtures affluait dans ses coffres comme le sang des plus vieilles races du Haut-Pays coulait dans ses veines. Elle avait en outre des biens à Cassaniouze, à Marcolès, dans la banlieue d'Aurillac, et de nombreuses maisons dans la ville.

Marine avait été mariée une première fois à Pons de Villa sur lequel nous savons peu de chose, mais qui devait être cependant un personnage d'importance, puisque, au mois de juin 1260, le comte de Rodez lui donnait tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Cassaniouze. Sa veuve lui resta fidèle six ans, et dans son testament de 1280, elle voulut être inhumée au cimetière Saint Géraud d'Aurillac dans le tombeau de Pons de Villa, et ce fut son second mari qu'elle chargea de cette commission.

Le mariage de Beaumarchais et de Marine était accompli en 1266. Le Sénéchal de Toulouse devenait à la fois vassal d'Alphonse de Poitiers et du Vicomte de Carlat, l'un des plus puissants propriétaires de la Haute-Auvergne.

Les domaines que lui apportait sa femme étaient en effet heureusement situés. Le fort château de Salers, dans une position presque inexpugnable, commandait la prévôté de Mauriac presque au point de rencontre de celles d'Aurillac et de Saint-Flour. La terre de Calvinet, mi partie en Auvergne et en Rouergue, à peu de distance du Quercy, en commandait l'une des entrées au Sud. Du côté du Nord, la seigneurie de Chambeuil, qu'Eustache l'eût achetée ou reçue en mariage, barrait le col du Lioran dans la vallée d'Alagnon, l'une des passes les plus fréquentées pour aller du centre de la France à Toulouse.

Eustache acquit aussitôt, nous le verrons plus loin, en 1265 ou 1266, avant Pâques, le fief de Falcimagne dans la paroisse de Cheylade, aux limites des arrondissements de Murat, Aurillac et Mauriac. Adossé aux sommets les plus élevés de la région, il y trouvait des refuges presque inaccessibles.

Aussitôt, la paix rétablie entre le vicomte de Murat, les Tournemire et le Comtour, Eustache s'établit à Calvinet et entreprend de remplacer le château qui s'y trouvait par une grande forteresse. Il ne l'a pas plutôt commencée que l'excès des corvées et des tailles occasionnées par ces exceptionnels travaux, fait naître des difficultés entre lui et ses nouveaux sujets. Qu'à cela ne tienne, il connaît le moyen de couper court au conflit ; il l'emploiera souvent au cours de sa longue carrière ; il leur ferme la bouche avec une charte de franchises ; c'est le monde de transaction courant. Mais il la bâtit, comme le château, tout à son avantage, et si les prud'hommes de Calvinet ont cru avoir conquis la liberté municipale, ils se sont bien trompés.

A la suite d'événements dont le récit ne saurait trouver place ici, il y eut de la part des divers seigneurs féodaux du Carladez une révision générale de leurs fiefs. Les seigneurs de la région se divisèrent en deux groupes, les uns se reconnaissant vassaux du vicomte de Carlat, et les autres d'Alphonse de Poitiers. Parmi ces derniers fut Eustache de Beaumarchais, qui rendit hommage de sa terre de Calvinet entre 1266 et 1268. En septembre 1268, l'oncle de sa femme, Helme de Salers, chevalier, rendit hommage à Alphonse « pour le château de Salers et tout ce qu'il possède entre l'Auge et la Maronne ».

Ce bouleversement politique eut comme conséquence la guerre civile dont quelques faits permettent d'apprécier les ravages.

Les bandes enrôlées par les seigneurs du Carladez désolaient le pays et les contrées voisines. En 1267, les routiers étaient plus forts que chacun des deux partis qui s'unissaient parfois momentanément pour les combattre. C'est ainsi qu'ils cernèrent Henri de Rodez près d'Aurillac, et celui-ci courut un tel danger que les officiers royaux se virent obligés de requérir une levée des communes de Haute Auvergne et du Quercy. Les bourgeois de Figeac refusèrent de marcher hors de leur diocèse, alléguant leurs coutumes. De même, ils refusèrent de fournir leur contingent pour assiéger le château de Caylus. La monarchie ne perdit par l'occasion d'affirmer dans cette circonstance son droit et son devoir de police supérieure.

Par arrêt du 8 novembre 1267, le parlement royal condamna les bourgeois de Figeac à l'amende, à raison de leur désobéissance. Il fallut assembler l'ost royal. Louis IX envoya son bailli de Bourges, Henri de Gandonvilliers, et son sénéchal du Périgord, Raoul de Trappes, avec les troupes de leurs provinces. Un des chevaliers de son hôtel, Nicolas de Menet, seigneur de Haute-Auvergne, reçut pareille commission et se joignit à eux. Les bandits furent refoulés des plaines de la prévôté d'Aurillac, dans les gorges de la montagne où l'hiver dut empêcher de les poursuivre. Après quoi, l'ost royal regagna le centre et le sud-ouest de la France, sans avoir détruit le fléau.

Beaumarchais prit une part active à cette expédition ; la preuve en est qu'Alphonse le désigna en 1268, parmi les témoins à faire entendre dans son intérêt au sujet de l'affaire de Sénezergues. Son abstention eût été des plus surprenantes dans un conflit où ses intérêts étaient en jeu, aussi bien que ceux de son seigneur Alphonse.

Un incident fâcheux vint donner un caractère très aigu au conflit dans le moment même où l'on paraissait sur le point de s'entendre et où les efforts de tous étaient nécessaires contre les bandits. Le pays de Bénazès (à peu près le canton de Montsalvy) était l'une des parties de son apanage à laquelle Henri de Rodez tenait le plus ; il en porta même le nom quelque temps. Ce petit pays de la vicomté de Carlat, avec la place de Montsalvy, sa capitale, confinait au comté de Rodez, dont il était l'héritier, sur un point stratégique de grande importance, à la jonction de trois provinces. Il commandait, non loin de son embouchure dans le Lot, l'entrée de la vallée de la Truyère, qui traverse le Carladez de part en part, dans le sens de sa longueur. Le maître du Bénazès était un danger pour ses voisins du Rouergue, de l'Auvergne et du Quercy, et le principal chevalier du vicomte, dans cette région, était Archambaud de la Roque, coseigneur de Sénezergues, voisin de Beaumarchais.

Le bailli des Montagnes, Geoffroy dit Troillart, répondit à l'aveu fait à Henri par Archambaud de la Roque, en s'emparant de son fief et en le mettant sous la main d'Alphonse. Cela fait, il assigna, vers le mois de décembre 1267, Raymond de Montsalvy, damoiseau, bailli de Bénazès, à comparaître devant lui au château de Sénezergues. Ce château et sa châtellenie étaient indivis pour une grosse part entre Archambaud, vassal du vicomte de Carlat et Eustache de Beaumarchais qui entendait ne relever que d'Alphonse. L'officier rouergat s'y rendit, mais en armes, avec une escorte, dont deux sergents armés aussi, et il assiégea l'homme du prince dans la tour. Le bailli des Montagnes fait une sortie le second jour, tue Raymond de Montsalvy, blesse un des sergents et met les assiégeants en fuite. A cette nouvelle,

Henri de Rodez accourt, force le « repaire » de Sénezergues et porte plainte à l'apanagiste (janvier 1268). Cette affaire rompit les négociations. Le 16, Alphonse chargeait Guillaume Roux de faire une enquête sur la vérité des faits, d'en dresser un rapport écrit et de lui apporter à Paris le troisième ou le quatrième jour après la quinzaine de la Chandeleur. L'enquête tourna contre les officiers d'Henri. Elle constata aussi que ceux d'Alphonse avaient la possession légitime de la moitié indivise de Sénezergues, tour et fief qu'Henri s'était injustement emparé de tout. « Amendez vos torts, écrit le prince d'un ton de maître à Henri de Rodez, le 21 février 1268, de Longpont près Paris où il se trouvait, amendez vos torts et ceux de vos gens, nous sommes prêts à amender ceux des nôtres, s'ils sont établis ».

Il exigeait que, préalablement à toute action, Sénezergues fut évacué par son adversaire. Mais du côté des Rouergats, vassaux d'Aragon, on n'ait l'attaque à main armée et on ne voyait que le meurtre d'un des officiers de la maison de Rodez.

C'est dans ces circonstances qu'Eustache de Beaumarchais, que sa fidélité à Alphonse de Poitiers faisait considérer comme un fonctionnaire sûr, fut nommé bailli des montagnes d'Auvergne dans le courant de l'automne 1268 ou de l'hiver 1269, avec la mission de détruire les rassemblements des bandits qui désolaient l'Auvergne. Il concentra dans ses mains tous les pouvoirs supérieurs, militaires et judiciaires de la région. Il fut un dictateur dont la mission se résuma dans ces deux mots : prendre et pendre.

Eustache se remarie en 1282 avec Aygline de Barasc, fille d'Arnaud IV de Barasc, seigneur de Bédier. Il est aussi coseigneur de Sénezergues en 1284 et devait le tenir des libéralités d'Alphonse de Poitiers qui l'avait obtenu du comte de Rodez, vicomte de Carlat à la suite d'un traité passé en 1268.

Alphonse de Poitiers le nomme en 1268 sénéchal du Poitou. Il le reste jusqu'en 1276. Geoffroy de Montirel lui succède comme bailli des Montagnes d'Auvergne.

À la mort d'Alphonse de Poitiers (1271), également comte de Toulouse depuis 1249, il continue sa fonction de sénéchal à Toulouse à partir de 1272. En 1280, il est qualifié de chevalier du roi. En février 1288, dans des lettres patentes du roi Philippe IV il est qualifié de chevalier et sénéchal de Toulouse. Il est cité avec Imbert de Beaujeu, connétable de France dans une médiation sur une usurpation de terres qui appartenaient au comte de Toulouse. En 1279, Eustache de Beaumarché et Imbert de Beaujeu commandaient dans la province de Languedoc. En 1283, le roi le charge d'examiner les coutumes de Toulouse. Il fait jurer aux habitants de les observer en 1286.

On connaît sa participation en 1276 à la campagne de Navarre grâce au long récit que nous a laissé Guilhem Anelier de l'Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277, ainsi qu'à la campagne de Catalogne avec Philippe III le Hardi en 1285.

Quand, en 1285, Philippe le Hardi franchit les Pyrénées et s'empare de Gironne, il fait d'Eustache de Beaumarché le gouverneur de la cité.

En 1291 il fait un échange de propriété avec le roi.

Il devient un bâtisseur de bastides, pour le compte du roi de France. Il en fonde 23 : Rimont (1272), Alan (1272), Montréjeau (1272), Fleurance (1274), Valence-d'Albigeois (1275), Beaumont-de-Lomagne (1279), Verdun-sur-Garonne (1279), Saint-Lys (1280), Mirande (1281), Pavie (1281), Cazères (1282), Cologne (1284), Miélan (1284), Plaisance-du-Touch (1285), Réjaumont (1285), Pampelonne (1285), Boulogne-sur-Gesse (1286), Valentine (1287), Aurimont (1287), Beaumarchés (1288), Grenade (1290), Sorde (1290), Solomiac (1322).

Il rédige la charte de privilèges de la bastide de Grenade-sur-Garonne qui venait d'être fondée. Il a aussi fondé la bastide de Valence-en-Albigeois. Il est possible qu'il soit à l'origine du nom de la bastide de Beaumarchés (Bellum Marquesium), qui est mentionnée avec Marciac dans un arrêt du parlement de Paris, en 1309.

Il meurt en 1294 et a pour héritières Marie de Beaumarché, baronne de Calvinet, de son premier mariage, et Eustachie de Beaumarché, de son second mariage. Marie de Beaumarché vend la baronnie de Calvinet, la seigneurie de Chambeuil et sa part de la seigneurie de Sénezergues à Pierre de La Vie de Villemur en 1323.